Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 01/22/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE SI 595 RTV SILICONE- CLEAR known as 595 RTV Clear 190 ml AE**	**Numéro IDH:**	743915
Type de produit/utilisation recommandée:	Silicone	**numéro d'item**	40481
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	RECIPIENT EXTERIEUR EST MIS SOUS PRESSION AVEC UN GAZ EXTREMEMENT INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	3
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.

	P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	Non prescrit

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Dioxyde de silicium	7631-86-9	5 - 10
1,1-difluoroéthane	75-37-6	1 - 5
Méthyltriacétoxysilane	4253-34-3	0.1 - 1
triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et de gaz. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. Vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Tenir le personnel non nécessaire à distance. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. Consulter la section 8.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Dioxyde de silicium	6 mg/m3 TWA 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA	Rien	3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.
1,1-difluoroéthane	Rien	Rien	1,000 ppm (2,700 mg/m3) TWA	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants de néoprène, butyl-caoutchouc ou nitrile.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol
Couleur:	Translucide
Odeur:	Acide acétique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.03
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	< -50 °C (< -58°F) point d'éclair
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	3.9 %
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des acides et des bases. Oxydants. Eau
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des materiaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d OSHA. L'acide acétique produit pendant le durcissement peut irriter les yeux, le nez et la gorge.

Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	**LC50s et LD50s**
Dioxyde de silicium	Oral LD50 (Rat) = > 22,500 mg/kg Oral LD50 (Souris) = > 15,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.08 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.69 mg/l
1,1-difluoroéthane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 437500 ppm
Méthyltriacétoxysilane	Rien
triacétoxyéthylsilane	Rien

Substances dangereuses	**Effets immédiats sur la santé**	**Effets retardés sur la santé**	**Effets chroniques sur la santé**
Dioxyde de silicium	Poussières nuisibles		
1,1-difluoroéthane	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Développemental Respiratoire
Méthyltriacétoxysilane	Irritant	Allergène	
triacétoxyéthylsilane			

Substances dangereuses	**NTP cancérigène**	**IARC cancérigène**	**OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)**
Dioxyde de silicium	Non	Non	Non
1,1-difluoroéthane	Non	Non	Non
Méthyltriacétoxysilane	Non	Non	Non
triacétoxyéthylsilane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	AÉROSOLS
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Aerosols, flammable
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien
Exceptions:	ID8000, (Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien
Exceptions:	Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2,8

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 01/22/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.